



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 1^{er} octobre 2018

L'an deux-mil dix-huit, le premier octobre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, MARIENNE, PINEAU, TARNAUD, ROBIN et YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU, JOUANNY, POLLEFOORT

Excusé(e)s : Mmes FONTENELLE et PIRON

Absent(e)s :



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 25 juin 2018
- Projet d'extension des statuts du SIVOM pour y inclure une branche « sport » (section foot SGDB/PLC)
- Enfance-Jeunesse : bilan des activités d'été
- Enfance-Jeunesse : mise en place du centre aéré « nouvelle formule » du mercredi.
- Enfance-Jeunesse : tarification de l'ALSH pour les vacances scolaires
- Enfance-Jeunesse : tarification du séjour neige 2019
- Commission projet social : Chargé de missions (étudiant géographe, service civique... ?),
- Commission RH : Point sur le RIFSEEP,
- Commission Budget : Point sur le budget et décisions modificatives
- Questions diverses

Mme Béatrice PINEAU a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 25 juin 2018 est validé par tous les élus présents.

Mme la Présidente reprend les éléments à l'ordre du jour et à l'ordre du jour complémentaire.

M. Erwan VIEL, coordinateur enfance-jeunesse étant présent, les points de l'ordre du jour concernant l'enfance-jeunesse sont abordés en début de séance. M. VIEL revient sur son poste de coordinateur après 22 mois de disponibilité. Il exprime son plaisir et sa nouvelle motivation pour son retour. Mme la Présidente reprend le déroulement du départ de M. Mathieu GUILLARDEAU (en CDD sur le poste de coordinateur enfance-jeunesse) qui a trouvé un CDI dans le milieu sportif et le retour de M. VIEL fin septembre 2018.

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : BILAN DES ACTIVITES D'ETE

Séjour Préados à Quiberon :

16 jeunes (8 filles, 8 garçons) représentant les 5 communes ont participé à ce séjour en collaboration avec Rouillon (8 jeunes) mais avec un décalage de 24h dans les arrivées sur place en début de séjour. Il n'y a pas vraiment eu de mélange entre les groupes (mais ce n'est pas en rapport avec ce décalage).

Bilan quantitatif :

Coût total du séjour : 8167.48€ (moins cher que prévu car pas de transport en car)

Participation SIVOM : 3 158.48€ (38%)

Participation familles : 5 009€

Bilan qualitatif :

Satisfaction sur l'hébergement, l'ambiance, les activités... Pas de points négatifs.

Séjour ados au sud du Portugal :

19 jeunes dont 70% sont de Trangé, mais toutes les communes étaient représentées (au moins 1 jeune). Pas de jeunes de 15 ans mais une grande proportion de 14 (47%) et 16 ans (42%). Les jeunes de 17 ans (11%) ne seront pas de la partie l'an prochain.

Bilan quantitatif :

Coût total du séjour : 16 359.40€

Participation SIVOM : 5 908.30€ (36%)

Participation familles : 5 700€ (300€ par famille)

Subventions : CAF/DDCS : 2 966€, Crédit agricole : 300€

Actions d'autofinancement : 1 485.10€

Bilan qualitatif : très positif

Bonne cohésion du groupe, des visites variées et riches, très bons hébergements, bonne organisation...

Pour l'an prochain, certains élus se posent la question de l'ouverture de ce type de séjour à tous les jeunes, et notamment aux nouveaux.

Ce genre de séjour participatif se fait beaucoup sur cooptation (avec passage de relais) et la place de nouveaux hors cooptation n'est pas simple à trouver. Apparemment, pour l'an prochain, sur les 19 présents cette année, seuls 7 ou 8 semblent intéresser à se réinvestir.

Les élus insistent sur le fait que le projet des jeunes et le projet du territoire doivent être complémentaires et garantir l'intérêt général du projet de territoire au profit des jeunes.

Aussi, il faut que la communication, non sélective, avec des appels à projets commence en fin d'année (octobre à décembre): pendant les tickets sports, par mail... avec des délais afin que les jeunes se positionnent (création de groupe en janvier même si cela reste difficile pour un jeune de se projeter sur 6 mois). Il faut leur dire qu'il est possible de s'investir sur ce type de projet. Les élus aussi doivent avoir un rôle d'accompagnement auprès des jeunes de leur commune. Ils peuvent faire remonter auprès du coordinateur les noms des jeunes susceptibles de bénéficier de ce séjour. Certains élus rappellent que les appels à projet ne sont pas obligatoirement des voyages, mais peuvent aussi être des projets d'aide à la commune...

Les élus rappellent aussi la difficulté des jeunes pour se rencontrer car il n'y a pas d'endroit dédié sur les 5 communes.

Centre de loisirs (ALSH) d'août :

78 enfants différents appartenant aux 5 communes sur les deux semaines.

Les activités et les sorties ont été très appréciées. Avec la hausse des effectifs sur la seconde semaine, les enfants et les animateurs ont apprécié avoir l'accueil périscolaire de Saint-George-du-Bois pour les grands et la MEJ pour les petits. L'inauguration de ce nouvel accueil périscolaire se fera le 12 octobre.

Tickets sports :

111 enfants différents des 5 communes sur les deux semaines (dont 48 jeunes âgés de +12 ans)

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : TARIFICATION DE L'ALSH POUR LES VACANCES SCOLAIRES

La commission enfance jeunesse a pris conscience qu'il existait deux méthodes de tarification pour deux services similaires. Aussi, elle souhaite harmoniser la journée et les tarifs des deux ALSH (mercredis et vacances scolaires) pour une gestion des présences et de la facturation plus aisée ainsi qu'une meilleure lisibilité pour les familles

L'ALSH des vacances scolaires est ouvert aux familles sur une amplitude horaire allant de 8h à 18h30. Les deux accueils de loisirs du SIVOM (mercredis et les petites vacances scolaires) ouvrent donc désormais sur la même amplitude horaire. Cependant, la tarification est différente entre ces deux périodes d'accueil. En effet, l'ALSH des petites vacances propose différentes plages horaires sur la journée avec une tarification pour chacune (matin, temps soir, temps plus soir).

Aussi, la commission Enfance Jeunesse souhaite harmoniser la journée et les tarifs des deux ALSH (mercredis et vacances scolaires) pour une gestion des présences et de la facturation plus aisée ainsi qu'une meilleure lisibilité pour les familles

M. Breteau, Vice- président en charge de l'Enfance-Jeunesse propose une journée forfaitaire ALSH de 8h à 18h30 et la tarification suivante à partir de la rentrée 2018-2019 :

Tarifs pour les familles résidant sur le territoire du SIVOM (en fonction du Quotient Familial)

	Journée
Tarif le plus haut	17.10€
Tarif médian	12.70€
Tarif le plus bas	7.40€

Tarifs pour les familles résidant « Hors territoire/hors communes » (en fonction du Quotient Familial)

Sont considérés « hors territoire/hors communes », toutes les familles n'ayant pas leur lieu de résidence principale sur le territoire des 5 communes.

	Journée
Tarif le plus haut	20.18€
Tarif médian	15.00€
Tarif le plus bas	8.75€

Le prix du repas sera facturé **3.50€** en plus de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des nouveaux horaires et de la tarification de l'ALSH des petites vacances scolaires, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les nouveaux horaires et la tarification de l'ALSH des petites vacances scolaires**

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : TARIFICATION DU SEJOUR NEIGE 2019

Ce sujet fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire car la destination n'était pas encore sûre à la date d'envoi de la convocation.

M. Breteau, vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse explique que la commission a établi un dispositif de tarification avec une marge de manœuvre à 40% par rapport au prix de revient.

Prix de revient du séjour neige 2019 à Val Cenis du 9 au 16 février 2019, où les jeunes ne sont encore jamais allés : 780€ avec un minimum de 234€ et maximum de 618€.

Pour les extérieurs au territoire, c'est le prix de revient qui sera appliqué. Les contribuables du territoire n'ont pas à faire l'effort de participer pour les jeunes hors territoire.

Le nombre prévisionnel de participants est de 40 enfants de 11 à 17 ans avec 5 accompagnateurs, et il ne sera pas possible d'aller au-delà (plus de place). Le domaine skiable est au pied des pistes (évite les transports en navette).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote la tarification du séjour neige 2019, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la convention sur la tarification du séjour neige 2019**

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : MISE EN PLACE DU CENTRE « NOUVELLE FORMULE » DU MERCREDI

Les effectifs ont explosé avec l'accueil le matin et à la journée : jusqu'à 77 enfants inscrits (sans compter les 2-3 non-inscrits qui arrivent (nouveaux enfants) le jour même.

L'exiguïté de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ), en proportion du nombre d'enfants qui bénéficient des repas (une soixantaine), ne permet pas un temps de restauration adapté.

L'ALSH utilise déjà l'accueil périscolaire pour les plus grands pour les activités et l'utilisation du restaurant scolaire de Saint-Georges-du-Bois s'avère nécessaire car il manque de la place mais aussi des chaises à la MEJ. Cette organisation ne rentrera en vigueur qu'à partir du 10 octobre, le temps de tout installer. Aussi, le 3 octobre, il sera fait 2 services le midi pour pallier au manque de place.

Une convention doit donc être signée avec la mairie de Saint-Georges-du-Bois pour l'utilisation du restaurant scolaire avec rapatriement de l'armoire réfrigérée de la MEJ sur le site et la refacturation du ménage réalisé par un employé communal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote d'une convention sur l'utilisation du restaurant scolaire de la commune de Saint-Georges-du-Bois pour l'ALSH, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la convention sur l'utilisation du restaurant scolaire de la commune de Saint-Georges-du-Bois**

Les points concernant l'enfance jeunesse étant épuisés, M. VIEL quitte l'assemblée à 21h.

OBJET : PROJET D'EXTENSION DES STATUTS DU SIVOM POUR Y INCLURE UNE BRANCHE « SPORT » (SECTION FOOT SGDB/PLC)

Mme la présidente explique que ce projet fait suite à une réflexion commune des communes de Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois (l'association de foot regroupant les deux communes) de mutualiser les équipements de foot qui nécessitent de nouveaux investissements.

L'association ayant accepté le principe, s'est posée la question du porteur juridique du projet qui doit être unique : - création d'un nouveau syndicat par les deux communes pour ce projet

- aménagement des statuts du SIVOM pour la création d'un collège composé des deux communes qui prendrait en charge ces équipements (avec création d'un budget annexe étanche). Il n'est là pas question d'ajouter une compétence au SIVOM, le collège créé ne concerne que deux communes. Et l'Etat ne peut imposer la création d'une compétence (compétence sportive par exemple) du fait de la création d'un collège.

Les élus de Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois insistent sur le fait que le SIVOM sera alors une « boîte aux lettres », un réceptacle pour les subventions à venir sur ce projet qui ainsi n'amputerait pas les autres demandes individuelles faites par les communes. Les marchés publics qui y seraient liés seraient gérés par les communes. En clair, le financement sera fait uniquement par les deux communes concernées, avec un budget annexe au SIVOM qui sera étanche.

Enfin, demain cette situation pourrait concerner d'autres communes du territoire sur le sport ou d'autres sujets comme la culture (cette compétence comme le sport n'étant pas communautaire à Le Mans Métropole). Dans ce cas, il faudra à nouveau modifier les statuts du SIVOM dans ce sens.

Il s'agit ce soir de valider une idée de principe car rien n'est fait, il y a des démarches à réaliser auprès du Préfet et du Secrétaire Général. Ensuite, la validation doit se faire dans toutes les communes par délibération.

Les élus valident le principe mais attirent l'attention sur un budget annexe du SIVOM étanche : seules les deux communes seront financièrement impliquées.

OBJET : COMMISSION PROJET SOCIAL : CHARGE DE MISSIONS (ETUDIANT GEOGRAPHE, SERVICE CIVIQUE... ?)

Deux ou trois rencontres ont déjà eu lieu avec la CAF. Celle-ci souhaite avancer rapidement mais les élus présents sur cette commission ne vont pas au même rythme :

-il manque des élus de Fay et Chaufour Notre Dame pour mener la réflexion (mais des élus se sont positionnés)

-les élus veulent avancer à leur rythme et préparer le terrain pour l'équipe syndicale qui prendra le relais en 2020.

La CAF a présenté un début de diagnostic de territoire et pour conforter cette mission, l'idée est d'embaucher un chargé de mission afin de faire une « photo » de l'existant sur le territoire et réaliser une bonne base de travail pour les élus de 2020.

Ce chargé de mission pourrait être un étudiant géographe. Stéphanie MORIN a contacté M. GASNIER de la Faculté de Géographie de l'Université du Mans et proposé la possibilité pour un étudiant d'effectuer un stage dans la collectivité. A ce jour, elle n'a pas encore eu de retour.

Ce chargé de mission pourrait aussi être un service civique. Il faut noter que le service civique est un contrat de volontariat (non régi par le droit du travail), d'une durée de 24 h hebdomadaires sur 6 à 12 mois. Ce contrat est signé entre la collectivité et le volontaire, qui a la possibilité de partir quand il veut (du jour au lendemain). Il est rémunéré par l'Etat et la collectivité participe à hauteur d'une centaine d'euros par mois. Il est important de prendre en compte la notion de tutorat de la collectivité qui doit aider le volontaire à trouver son projet professionnel. Ce contrat de service civique peut être renouvelé 2 fois avec d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur le recrutement d'un chargé de mission dans le cadre d'un service civique, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le recrutement d'un chargé de mission.**

La prochaine commission Projet Social se déroulera le 15 novembre à la mairie de Pruillé.

OBJET : COMMISSION RH : POINT SUR LE RIFSEEP

Lors de la commission RH du 19 septembre, les élus ont travaillé sur le tableau de cotation IFSE, à partir du tableau de Saint-Georges-du-Bois et ont constaté :

-Une grande disparité des montants annuels des Régimes indemnitaires (RI) entre la commune de Saint-Georges-du-Bois notamment et le SIVOM

-Des transpositions groupe de fonctions / valeur maxi RI par rapport aux RI actuels qui ne correspondent pas pour tous les agents, car les RI actuels du SIVOM sont en fonction des personnes et non des postes.

De plus, en février 2019, les éducateurs de jeunes enfants doivent passer de la catégorie B à la catégorie A (Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017).

La commission RH doit donc se réunir à nouveau pour :

- prendre en compte le passage en catégorie A de 2 agents
- revoir les montants maxima par groupe, non pas en fonction des agents actuellement en poste pour ne pas figer la situation, mais en fonction véritablement des fonctions des postes eux-mêmes.

Il est à noter qu'en cas de différence entre le RI actuel et celui prévu pour l'IFSE, l'intégralité de ce montant antérieur est maintenue au titre de l'IFSE jusqu'à ce que l'agent change de poste, de groupe de fonctions ou fasse l'objet d'un avancement ou d'une promotion interne. (Article 8 délibération : « Maintien à titre personnel »)

- décider du versement ou non du CIA et dans quelles mesures.

OBJET : COMMISSION BUDGET : POINT SUR LE BUDGET ET DECISIONS MODIFICATIVES

Mme Tarnaud, vice-présidente en charge du budget, prend la parole.

Les élus doivent voter une décision modificative pour permettre d'amortir des subventions reçues cette année en même temps que les biens subventionnés, achetés en 2017. A l'époque des achats, il n'était pas sûr que le SIVOM perçoive ces subventions de la CAF.

Dépenses de fonctionnement 023 + 226.05€	Recettes de fonctionnement 040 c/777 + 226.05€
Dépenses d'investissement 040 c/13918 +226.05€	Recettes d'investissement 021 +226.05€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la décision modificative n°2 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°2**

OBJET : PETITE ENFANCE : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION

Depuis quelques jours, c'est un nouveau prestataire qui fournit les repas à Pomme de Reinette : « Ansamble » car api, malgré de nombreux rappels, n'a pas assuré le niveau qualitatif des trois premiers mois.

OBJET : COMMUNICATION : ACTUALITES DU SIVOM ET PLAQUETTE

Actualités du SIVOM :

Petit journal en format A4 destiné aux élus et aux secrétaires de mairies, créé suite aux discussions lors des réunions de la commission Projet Social et de la commission Communication. Ce document pourra être un appui lors des conseils municipaux.

Les élus souhaitent que ce soit le Bocage Cénomans qui soit mis en avant plutôt que SIVOM qui n'est qu'un sigle : Actualités du Bocage.

Plaquette :

Le format a été revu car un tryptique en A4 n'est pas très lisible. Un rendez-vous est programmé en fin de semaine avec le prestataire pour revoir la plaquette et y apporter des améliorations.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : HORAIRES DE FERMETURE DU SIVOM

Suite au passage à 80% d'Alexandra ZAHIDE, secrétaire, il n'est plus possible de laisser un horaire de fermeture au public à 17h (elle termine à 16h45). En effet, s'il avait été pensé que le coordinateur pourrait assurer ce quart d'heure, dans les faits cela s'avère trop difficile (réunions, inscriptions...).

Sachant qu'il n'y a pratiquement pas de passage du public sur cet horaire et que le mercredi le public peut être accueilli de 8h à 18h30, Mme la Présidente propose que le SIVOM ferme au public dès 16h45.

Les élus donnent leur accord pour une fermeture du SIVOM à 16h45 au lieu de 17h. La communication doit être faite autour de ce changement d'horaire sur le site notamment.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : ASSOCIATION LEJ : QUEL LIEU D'ACCUEIL POUR L'ETE 2019 ?

Un bilan de l'été 2018 avec les associations LEJ et AFR est prévu le 22 novembre. Il serait bien que toutes les communes soient représentées. La commission enfance-jeunesse est invitée.

Il faut commencer dès maintenant à réfléchir sur le lieu d'accueil de l'ALSH d'été du LEJ pour 2019 car Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois ne peuvent l'accueillir.

Trangé est d'accord pour accueillir l'ALSH mais se pose la question de la concurrence avec la proximité du site avec l'ALSH de l'AFR qui se situe à Chaufour Notre Dame. Les élus demandent aussi à bénéficier de l'aide de « tuteurs » pruilléens et boisgeorgiens pour préparer une éventuelle arrivée du LEJ cet été.

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 17 décembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.